



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 78642

Texte de la question

M. Thierry Benoit attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le risque d'affaiblir les sections européennes et l'enseignement des langues anciennes à compter de la rentrée 2016. Le socle commun de connaissances et de compétences défini par le ministère de l'éducation nationale ne doit en effet nullement pénaliser les filières qui concourent à la promotion d'un modèle républicain ambitieux. La construction européenne ayant démontré la nécessité de soutenir l'enseignement de l'allemand dans le second degré, le Gouvernement aurait intérêt à privilégier la concertation avec les enseignants afin de mettre à jour les options linguistiques existantes.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78642

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3163

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)